

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE602

présenté par

Mme Clapot, Mme Sylla, Mme Sarles, Mme Thomas, M. Krabal, M. Baichère, M. Maire, Mme Le
Feur et M. Renson

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

À l'alinéa 17, après les mots :

« les États membres »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase :

« , celui du consensus européen pour l'aide humanitaire, renouvelé en octobre 2017, et le plan d'action sur l'égalité des genres de l'Union européenne sur la période 2021-2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mentionner comme cadre de référence les textes internationaux relatifs au genre pour lesquels la France est redevable, ici le plan d'action genre de l'UE pour la période 2021-2025.